

**COMMUNE DE LES MAZURES**



**Plan Local d'Urbanisme**  
*(Projet de modification simplifiée n°1)*

**Document graphique du RÈGLEMENT** *(extrait du plan)*  
Ech. 1/2.000 ème

**Bourg-centre de Les Mazures et ses abords**

**Projet de modification simplifiée - Juin 2023**  
**Adaptation signalée en rouge**

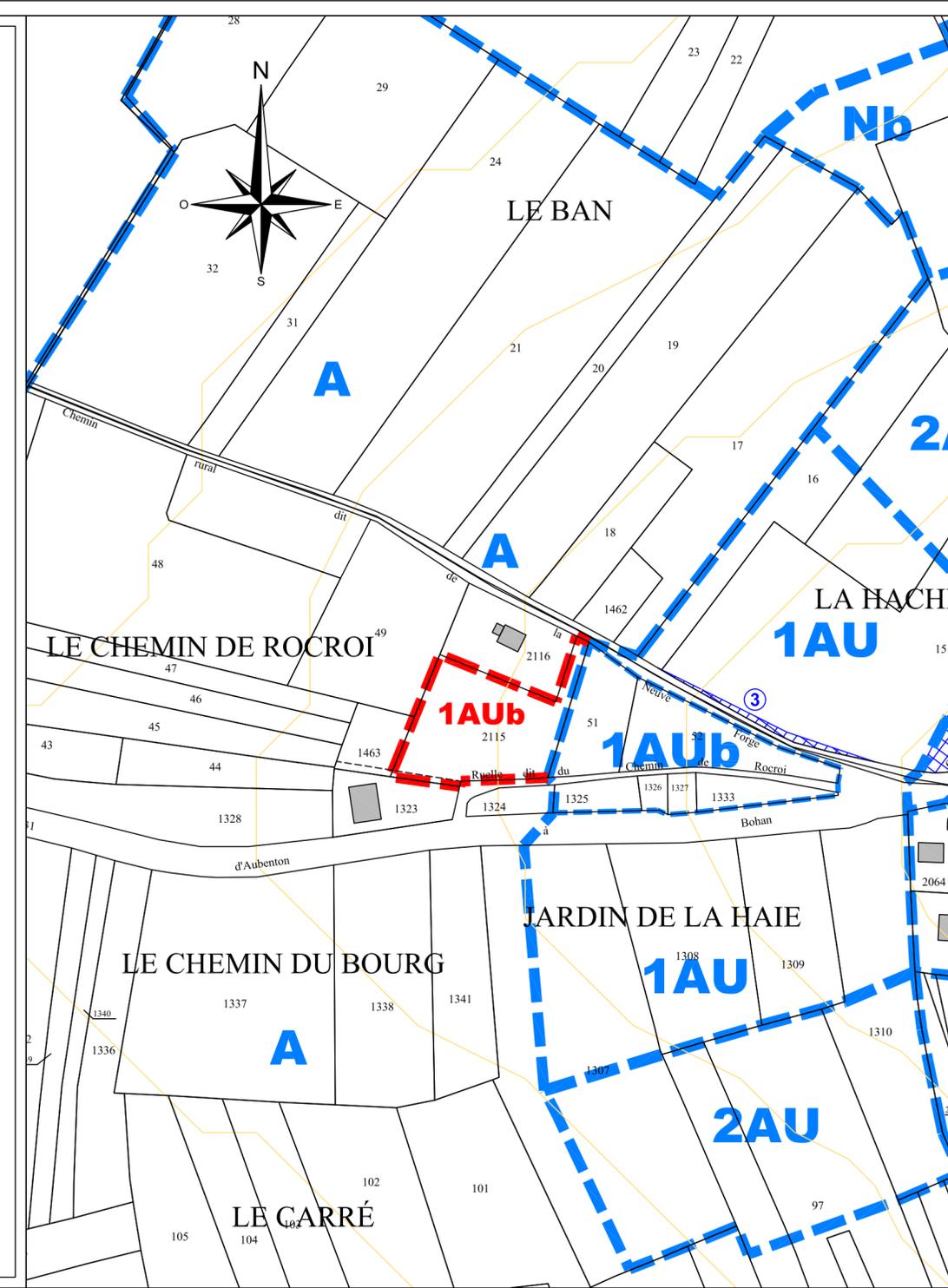
Vu pour être mis à la disposition du public pendant un mois.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :  
  
Mme Élisabeth BONILLO-DERAM

**DUMAY** Atelier d'Urbanisme et d'Environnement  
28 Avenue Philippoteaux  
08 200 SEDAN  
Tel. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22  
Email: dumay@dumay.fr

Document initial : Approuvé le : 18.05.1990

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
28.06.2021		



**L É G E N D E**

Limite de Commune	Courbe de niveau
Limite de zone	Éléments remarquables à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme
Limite de secteur	Emplacement réservé

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

<b>Contrainte GAZ</b>	<b>Contrainte électricité</b>
Canalisation de transport de gaz haute pression Damouzy - Anchamps Canalisation de transport de gaz haute pression (se reporter aux documents 5A et 5D)	Lignes électriques haute tension (se reporter aux documents 5A et 5D)
Périmètre dans lequel le transporteur de GAZ doit être Informé de tout projet (se reporter aux documents 5A et 5D)	Zone d'isolement acoustique en application de l'arrêté préfectoral n°2021-164 du 24 mars 2021 : RD 988 : 30 m de part et d'autre
Zone de dangers significatifs (IRE) : 45 m	Bâtiments agricoles recensés
Zone de dangers graves (PEL) : 30 m	
Zone de dangers très graves (ELS) : 20 m	

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N° DE LA RÉSERVE	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Élargissement de la rue de la Prise Clément	Commune de les Mazures	108 m²
2	Élargissement du chemin de la Vieille Forge	Commune de les Mazures	130 m²
3	Création d'une voie de desserte des zones à urbaniser (Élargissement du chemin à 8 mètres)	Commune de les Mazures	214 m²
4	Création d'un bassin paysager de régulation des eaux pluviales, élargissement du chemin du Pâquis et aménagement d'une rue	Commune de les Mazures	2 480 m²

Sources : - Fond de plan cadastral vectorisé du P.L.U. avant révision, mis à jour partiellement par le B.E Dumay.  
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25

**RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES**

<b>UA</b>	Zone Urbaine mixte Centre ancien du village
<b>UB</b>	Zone Urbaine mixte Extensions urbaines périphériques du centre ancien et hameau des Vieilles Forges
<b>UZ</b>	Zone Urbaine à vocation d'activités
<b>1AU</b>	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat (à court terme)
<b>1AUl</b>	Zone à urbaniser à vocation sportive, touristique, culturelle et de loisirs des Vieilles Forges
<b>1AUz</b>	Zone à urbaniser à vocation principale d'activités (à court terme)
<b>2AU</b>	Zone à urbaniser (à long terme)
<b>A</b>	Zone Agricole
<b>N</b>	Zones naturelles et forestières
<b>Na</b>	Secteur au coeur du massif forestier, destiné au fonctionnement de la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Revin Saint-Nicolas / Les Mazures
<b>Nb</b>	Secteur destiné au fonctionnement et au gardiennage du site des Mannesarts
<b>Nd</b>	Secteur destiné au fonctionnement et au gardiennage de la déchetterie
<b>Ne</b>	Secteur destiné à la gestion de constructions existantes isolées
<b>Nf</b>	Secteur couvrant le massif forestier et ses abords
<b>Nl</b>	Secteur destiné aux sports, loisirs, tourisme et culture des Vieilles Forges (constructibilité limitée)
<b>Ns</b>	Secteur destiné au fonctionnement et au gardiennage de la station d'épuration des Vieilles Forges
<b>Nt</b>	Secteur destiné au développement d'activités de loisirs liées à la présence de l'étang